



Commune de Rochefort

Rapport du Conseil communal au Conseil général

à l'appui d'une demande de crédit relative au remplacement
du système de clés/cylindres électroniques équipant les bâtiments communaux

Monsieur le président,
Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux,

1. Introduction

En juin 2013, votre Autorité acceptait un crédit de CHF 55'000.00 inhérent à l'installation d'un système de clés/cylindres électroniques pour les bâtiments communaux.

Une fois les cylindres posés, nous nous sommes assez vite rendu compte que la gestion quotidienne (paramétrage, gestion) n'était pas aussi simple qu'attendue.

De plus, à l'usage, certains problèmes sont apparus, tels que : déchargement rapide des clés, ouvertures de certaines portes difficiles, manque de souplesse au niveau du paramétrage, fréquents problèmes avec le système d'exploitation installé, etc.

Plus préoccupant encore, ces dernières années, de nombreux cylindres ont dû être forcés et changés car arrivés « en fin de vie ». Outre le fait de perturber la bonne marche des services et de causer passablement de désagréments, ces dysfonctionnements répétés ont également un coût non négligeable (remplacement cylindres, dépannages, etc.). Nous pouvons évaluer celui-ci à plus de CHF 6'000.00 sur les douze derniers mois.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal a envisagé différentes options. Très vite, le principe de remplacer le système installé a été privilégié.

Le présent rapport porte ainsi sur le remplacement du dispositif actuel de façon échelonnée. L'idée première consistant à consacrer les dépenses d'entretien et de réparations futures de l'ancien système à l'acquisition de nouveaux cylindres et clés électroniques.

2. Solutions préconisées

Le choix du nouveau système s'est porté sur un dispositif de marque KABA. Ce dernier est utilisé dans bon nombre de communes et donne entière satisfaction.

Tous les bâtiments et infrastructures communales seront à terme équipés avec ces cylindres et clés électroniques.

Cela représente environ 130 portes et/ou cadenas.

Au niveau de la planification, le Conseil communal entend dans un premier temps procéder aux changements requis pour les locaux de la Place du Collège, soit le Bâtiment communal polyvalent (BCP) et le Collège.

Il est indispensable de réaliser cette migration en une seule étape pour des raisons évidentes. En effet, la fréquence d'ouverture des portes de ces bâtiments est élevée et les utilisateurs sont multiples (services communaux, sociétés locales, corps enseignant, locataires des salles, pompiers, etc.).

Le solde des travaux sera quant à lui effectué sur les prochaines années. Nous pouvons évaluer que ce remplacement échelonné portera sur les quatre à cinq prochains exercices, ce au gré du remplacement des cylindres actuels et des opportunités.

3. Aspects financiers

Le montant de la demande de crédit sollicité est de **CHF 86'000.00**. Il est détaillé ci-après :

Cylindres et clés électroniques	CHF	72'500
Système d'exploitation	CHF	3'000
Main d'œuvre (pose et formation)	CHF	10'500
		<hr/>
Total de la demande de crédit	CHF	86'000

4. Coût de fonctionnement annuel

Le coût de fonctionnement de ce crédit, qui viendra impacter le patrimoine administratif (F290), se décline ci-après :

Total de la demande de crédit	CHF	86'000
Taux d'amortissement (10%, 10 ans)	CHF	8'600
Charge d'intérêts (1,53%, taux moyen)	CHF	1'320
		<hr/>
Coût de fonctionnement annuel	CHF	9'920

5. Conclusion

Le Conseil communal est bien conscient que le principe de remplacer un système acquis il y a moins de dix ans n'est jamais accueilli avec engouement. L'expérience acquise nous oblige toutefois à admettre certains mauvais choix et à rechercher des solutions.

La demande de crédit qui vous est soumise va bel et bien dans ce sens puisqu'elle implique des coûts d'acquisition et d'installation d'un nouveau système qui devraient dans tous les cas être engagés dans le cadre de l'entretien du dispositif actuel.

C'est donc dans un souci de pragmatisme que le Conseil communal vous demande de bien vouloir lui octroyer le crédit sollicité en acceptant le présent rapport et l'arrêté s'y référant.

Dans l'intervalle, en demeurant à votre entière disposition pour tout complément d'information, nous vous prions de croire, Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, à l'assurance de notre considération distinguée.

Rochefort, le 15 septembre 2022

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le secrétaire,

Le président,

A. Lazeyras

F. Beutler

Annexe : 1 arrêté.



Commune de Rochefort

ARRETE

du Conseil général de Rochefort

relatif à une demande de crédit d'engagement inhérente au remplacement du système de clés/cylindres électroniques équipant les bâtiments communaux

Le Conseil général de Rochefort,

Vu la Loi sur les communes du 21 décembre 1964,

Vu la Loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC), du 24 juin 2014,

Vu le rapport du Conseil communal du 15 septembre 2022,

a r r ê t e :

Article premier - Un crédit d'engagement de **CHF 86'000.00** est accordé au Conseil communal en vue de remplacer le système de clés/cylindres électroniques équipant les bâtiments communaux.

Art. 2. - La dépense sera portée au compte des investissements « 290 – *Patrimoine administratif / N509* » et amortie au taux de 10%.

Art. 3. - Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté à l'expiration du délai référendaire.

Rochefort, le 29 septembre 2022

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le secrétaire,

Le président,

Jean-Luc Naguel

Francis Bottge